

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021**

**Délibération
n°2021.12.183.B**

**Travaux de modernisation
de l'usine du Pontil à
Touvre - Lot n°2 –
Avenant 2**

LE SEIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Bureau Communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Dominique PEREZ à Hassane ZIAT, Yannick PERONNET à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s) : Marie-Henriette BEAUGENDRE, Michel BUISSON, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Pascal MONIER, Philippe VERGNAUD

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.12.183.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Monsieur GERARDI

TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DU PONTIL A TOUVRE - LOT N°2 - AVENANT 2

Par délibération n° 109B en date du 21 décembre 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure concernant les travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre – 3 lots

La commission d'appel d'offres du 06 septembre 2018 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n° 2 « Pompage eau traitée, canalisations eau brute et eau traitée » au groupement SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE (mandataire), SOGEA OUEST TP (co-traitant), SARL ROMOEUF(co-traitant) – 230 rue des Mesniers - 16710 SAINT YRIEIX, pour un montant global de 2 516 064,90 € HT, décomposé de la manière suivante :

- Tranche ferme 1 985 910,50 € HT
- Tranche optionnelle : 530 154,40 € HT

Le lot 2 « Pompage eau traitée, canalisations eau brute et eau traitée » est un marché mixte :

- Il est simple à prix global et forfaitaire par tranche pour les travaux définis dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
- Il est simple à prix unitaires sur quantités constatées pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD), par application des prix définis dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et dans le détail estimatif.

Par délibération n°121B en date du 19 décembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet

➤ La modification de l'article 8.2.3.2 du CCAP sur le montant et rythme des règlements ainsi que les modifications des conditions de réception des travaux de canalisations. Cet avenant n'a eu aucune incidence financière.

Il est nécessaire de passer un avenant n°2 ayant pour objet les éléments suivants :

- La prise en compte des modifications techniques qui ont fait l'objet de fiches. Elles sont récapitulées dans le tableau joint en annexe.

Ces modifications techniques engendrent au total une plus-value de 57 779,81 € HT (prix ramené au mois Mo du marché)

- La modification des délais partiels et du délai global du marché :

Les travaux de raccordement de la phase TF-2 « Conduites Eau traitée, avec fonctionnement provisoire de la conduite DN600 en eau brute – sur la partie usine » ont dû être réalisés en 2 fois.

Le délai de cette partie de la phase TF2 est augmenté en conséquence de 4 semaines.

Suite aux modifications techniques les délais de la tranche optionnelle ont été modifiés comme suit :

- Délai rallongé pour les études =>3 à 9 mois
- Délai rallongé pour l'exécution des travaux: 2.5 à 4.5 mois

Le montant total de l'avenant 3 est donc de 57 779,81 € HT.

Le montant du marché passe de 2 516 064,90 € HT à 2 573 844,71 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 2,30 % par rapport à son montant initial.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°2 au marché relatif aux travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre lot n° 2 « Pompage eau traitée, canalisations eau brute et eau traitée » attribué au groupement SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE (mandataire), SOGEA OUEST TP (co-traitant), SARL ROMOEUF (co-traitant) – 230 rue des Mesniers - 16710 SAINT YRIEIX, pour un montant en plus-value de 57 779,81 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique à signer l'avenant 2

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire	
<u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2021	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2021

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N°2 ¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND ANGOULÈME

25 Boulevard Besson Bey - 16023 ANGOULÈME CEDEX

Représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT, Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n°XXX du bureau communautaire du 16 décembre 2021

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement d'entrepreneurs conjoints :

Mandataire :

SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE
230 rue des Mesniers
16710 SAINT YRIEIX

Cotraitants :

SOGEA OUEST TP
9 RUE DU TONNELIER
BP 60311
44803 HERBLAIN CEDEX

SARL ROMOEUF
605 rue des Merisiers ZE Fontanson
16430 CHAMPNIERS

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

MODERNISATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE

LOT 2 : POMPAGE EAU TRAITÉE, CANALISATIONS EAU BRUTE ET EAU TRAITÉE

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 2/10/2018

■ Date de la notification de la tranche optionnelle : 3/02/2020

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : Plusieurs délais partiels rappelés au §D du présent document

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL
HT	1 985 910,50 €	530 154,40 €	2 516 064,90 €
TVA	397 182,10 €	106 030,88 €	503 212,98 €
TTC	2 383 092,60 €	636 185,28 €	3 019 277,88 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

Selon la répartition suivante :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL HT
SOGEA SOH	1 985 910,50 €	480 534,40 €	2 466 444,90 €
SOGEA OUEST TP	0,00 €		- €
ROMOEUF		49 620,00 €	49 620,00 €
TOTAL HT	1 985 910,50 €	530 154,40 €	2 516 064,90 €

■ Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant ⁽¹⁾
AVENANT	N°1	9/01/2020	Montant non modifié

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Fiches de modifications validées

Le tableau ci-dessous récapitule les fiches de modification produites, validées et intégrées au présent avenant. Chaque fiche de modification citée est fournie en annexe et détaille le contenu de chaque modification.

N°	Titre	Nature de la modification	Code fiche de modification		Coût (€ HT)						Délai supplémentaire
			Code document	Indice	TF		TC		TOTAL		
SOG-1	FMO TRANCHE OPTIONNELLE Réseau pluvial 800BA + Sondage SNCF	Etude et la réalisation de la modification du réseau d'eau pluvial existant	2 SOG FMO RDI 0001	C	0,00€		42 779,81€		42 779,81€		2,75 mois
					Dont SOGEA	Dont ROMOEUF	Dont SOGEA	Dont ROMOEUF	Dont SOGEA	Dont ROMOEUF	
					0,00€	0,00€	42 779,81€	0,00€	42 779,81€	0,00€	
SOG-2	FMO TRANCHE OPTIONNELLE Siphon 2 - Etudes et relevés du siphon 2	Etude du siphon 2 : état des lieux, éléments pour possibilité d'approfondissement	2 SOG FMO RDI 0002	B	0,00€		15 000,00€		15 000,00€		5 mois
					Dont SOGEA	Dont ROMOEUF	Dont SOGEA	Dont ROMOEUF	Dont SOGEA	Dont ROMOEUF	
					0,00€	0,00€	11 000,00€	4 000,00€	11 000,00€	4 000,00€	
TOTAL					0,00€		57 779,81€		57 779,81€		7,75 mois
					Dont SOGEA	Dont ROMOEUF	Dont SOGEA	Dont ROMOEUF	Dont SOGEA	Dont ROMOEUF	
					0,00€	0,00€	53 779,81€	4 000,00€	53 779,81€	4 000,00€	

La fiche de modification SOG-1 sera intégrée dans la DPGF sous forme d'un détail estimatif complémentaire titré du nom de la fiche et correspondant à celui qui a été intégré à la fiche de modification.

La fiche de modification SOG-2 fera l'objet d'une ligne complémentaire dans la DPGF en reprenant N° et Titre de la modification.

Les prix présentés pour chaque modification dans le tableau ci-dessus ont été ramenés au mois M0 du marché.

Les montants de cet avenant seront révisés conformément au §6.2.2.2 du CCAP.

Modification des délais de la phase 2 de la tranche ferme

Les travaux de raccordement de la phase TF-2 « Conduites Eau traitée, avec fonctionnement provisoire de la conduite DN600 en eau brute – sur la partie usine » ont dû être réalisés en 2 fois.

Comme précisé dans l'OS n°26, le délai de cette partie de la phase TF2 est augmenté en conséquence de 4 semaines.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant du marché initial + avenant n°1

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL
HT	1 985 910,50 €	530 154,40 €	2 516 064,90 €
TVA	397 182,10 €	106 030,88 €	503 212,98 €
TTC	2 383 092,60 €	636 185,28 €	3 019 277,88 €

Selon la répartition suivante :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL HT
SOGEA SOH	1 985 910,50 €	480 534,40 €	2 466 444,90 €
SOGEA OUEST TP	0,00 €		- €
ROMOEUF		49 620,00 €	49 620,00 €
TOTAL HT	1 985 910,50 €	530 154,40 €	2 516 064,90 €

Montant de l'avenant n°2 :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL
HT	- €	57 779,81 €	57 779,81 €
TVA	0,00 €	11 555,96 €	11 555,96 €
TTC	0,00 €	69 335,77 €	69 335,77 €

Selon la répartition suivante :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL HT
SOGEA SOH	- €	53 779,81 €	53 779,81 €
SOGEA OUEST TP	0,00 €	0,00 €	- €
ROMOEUF	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
TOTAL HT	- €	57 779,81 €	57 779,81 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL
HT	1 985 910,50 €	587 934,21 €	2 573 844,71 €
TVA	397 182,10 €	117 586,84 €	514 768,94 €
TTC	2 383 092,60 €	705 521,06 €	3 088 613,65 €

Selon la répartition suivante :

	Tranche ferme	Tranche optionnelle	TOTAL HT
SOGEA SOH	1 985 910,50 €	534 314,21 €	2 520 224,71 €
SOGEA OUEST TP	- €	- €	- €
ROMOEUF	- €	53 620,00 €	53 620,00 €
TOTAL HT	1 985 910,50 €	587 934,21 €	2 573 844,71 €

Les montants des avenants n°1 et n°2 induisent une augmentation globale du marché initial de 2,30%.

■ Incidence de l'avenant en termes de délai :

L'avenant a une incidence sur le délai du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Délais partiels du marché après avenant 1

	TRANCHE FERME						TRANCHE OPTIONNELLE
	Phase TF-1	Phase TF-2	Phase TF-3	Phase TF-4	Phase TF-5	Phase TF-6	
Période de préparation des travaux	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	3 mois	3 mois
Exécution des travaux	0,5 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	3 mois	2,5 mois
Période de raccordement, mise au point, mise en régime et observation en marche industrielle	0,5 mois	0,5 mois	0,5 mois	0,25 mois	0,25 mois	3 mois	0,5 mois
Délai total partiel	2 mois	2,5 mois	2,5 mois	2,25 mois	2,25 mois	9 mois	6 mois

Délais partiels du marché après avenant 2

	TRANCHE FERME						TRANCHE OPTIONNELLE
	Phase TF-1	Phase TF-2	Phase TF-3	Phase TF-4	Phase TF-5	Phase TF-6	
Période de préparation des travaux	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	3 mois	9 mois
Exécution des travaux	0,5 mois	1 mois	1 mois	1 mois	1 mois	3 mois	4,25 mois
Période de raccordement, mise au point, mise en régime et observation en marche industrielle	0,5 mois	1,5 mois	0,5 mois	0,25 mois	0,25 mois	3 mois	0,5 mois
Délai total partiel	2 mois	3,5 mois	2,5 mois	2,25 mois	2,25 mois	9 mois	13,75 mois

■ Autres incidence de l'avenant

Les clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ANGOULEME, le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)